



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

Mieux protéger les personnes vulnérables en cas de températures extrêmes

Alors que MétéoSuisse annonce pour la semaine prochaine des températures très élevées, la Ville de Neuchâtel lance son nouveau plan « Canicule – Grand Froid ». Objectif : sensibiliser et mieux protéger les personnes vulnérables en cas de pics ou de chutes de températures. Cette nouvelle prestation, réalisée en collaboration avec la Croix-Rouge neuchâteloise et Bénévolat Neuchâtel, permet sur inscription préalable d'être contacté-e par téléphone ou de recevoir la visite d'un-e bénévole à domicile.

Mieux protéger les personnes isolées, dépendantes ou malades contre les températures extrêmes par une action ciblée de proximité : c'est l'objectif du plan « Canicule – Grand Froid », que lance la Ville de Neuchâtel dès le début de la semaine prochaine, MétéoSuisse annonçant des températures de 33 à 35 degrés entre lundi 24 et mercredi 26 juin. Il sera mis en œuvre à chaque vague de chaleur et en hiver à chaque période de froid extrême. Ce dispositif permet aux personnes qui en font la demande de bénéficier d'un contact téléphonique, de conseils et de visites à domicile.

« Notre société se doit de protéger les personnes les plus vulnérables contre les risques environnementaux auxquels nous sommes confrontés », explique la conseillère communale Anne-Françoise Loup, directrice de la Santé. « En tant que Ville, renforcer notre lien de proximité avec les habitant-e-s et nouer un véritable contact nous apparaît comme fondamental dans cette opération, qui va bien au-delà d'une campagne d'information ou de prévention. »

Le principe est le suivant : les personnes domiciliées dans la commune de Neuchâtel qui souhaitent bénéficier de cette nouvelle prestation peuvent s'inscrire sur le site internet de la Ville, www.neuchatelville.ch/chaudfroid, en remplissant le formulaire à disposition, ou par téléphone au 032 717 70 70. En cas de vague de canicule ou de grand froid, elles sont contactées par un collaborateur ou une collaboratrice du Service communal de la sécurité, qui s'enquiert de leur état de santé et peut leur prodiguer des conseils.

Si nécessaire, des bénévoles formé-e-s par la Croix-Rouge seront sollicité-e-s pour des visites à domicile ou pour donner un coup de main. Ces bénévoles sont en lien étroit avec les différents services d'urgence au cas où une prise en charge professionnelle s'avérerait nécessaire. « La Ville de Neuchâtel va communiquer sur cette nouvelle prestation auprès des personnes à risque, via notamment des associations et institutions, et à travers des courriers ciblés », indique de son côté la déléguée aux personnes âgées de la Ville, Isabelle Girod.

L'opération est déclenchée lorsque Météosuisse prévient d'un danger de degré 3 ou 4 (« danger marqué » et « danger fort ») dans la région de Neuchâtel. Elle prend fin à la levée de l'alerte. Pour rappel, degré 3 signifie qu'« un événement météorologique est attendu dont l'intensité, à la limite de la norme pour la saison, est à prendre au sérieux.» En période de canicule, par exemple, cela correspond à au moins trois jours successifs à une température comprise entre 29 et 34 degrés, selon l'humidité.

Dans des circonstances extraordinaires d'ordre sécuritaire ou sanitaire, le Conseil communal peut par ailleurs mobiliser l'Organe communal de conduite (OCC), qui met alors en oeuvre des mesures de protection, de secours et d'assistance à la population. « Avec ce nouveau plan Canicule - Grand Froid, nous ajoutons un maillon important et nécessaire à notre chaîne sécuritaire allant de la prévention aux opérations de secours », ajoute Violaine Blétry-de Montmollin, directrice de la Sécurité.

Prévention pour le grand public

Le plan « Canicule – Grand Froid » s'adresse aux personnes à risque. Mais la Ville souhaite aussi communiquer au grand public sur les mesures de prévention à prendre en cas de températures extrêmes et sur les bons réflexes à adopter. Un flyer (en version été, une version hiver suivra cet automne) sera ainsi distribué largement et des informations pratiques se trouvent sur le site internet de la Ville de Neuchâtel. Pour profiter au mieux de l'été sans mettre sa santé en danger !

Neuchâtel, le 21 juin 2019

Direction de la santé
Direction de la sécurité

Renseignements complémentaires:

Anne-Françoise Loup, conseillère communale, directrice de la Santé, tél. 032 717 74 02, anne-francoise.loup@ne.ch

Violaine Blétry-de Montmollin, conseillère communale, directrice de la Sécurité, tél. 032 717 72 03, violaine.bletry-demontmollin@ne.ch

Isabelle Girod, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé, isabelle.girod@ne.ch, tél. 032 717 78 30

Cédric Jaccoud, manager qualité au Service communal de la sécurité, tél 032 717 56 08, cedric.jaccoud@ne.ch